

Compte rendu des Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire 2019

Envol Isère Autisme

AGs du Vendredi 09 octobre 2020



Ordre du jour AG Ordinaire

- Ouverture de l'Assemblée Générale Ordinaire par la Présidente
- Approbation du compte rendu de L'AG 2018
- Rapport moral et Rapport d'Activité de la **PRESIDENTE Ghislaine LUBART**
- Rapport Financier **Pierrette BARRANCO / Mr KHALFAOUI**
- Rapport de la Commissaire aux Comptes **Madame Estelle DESSAINT**
- Présentation des établissements et services **Lionel MAZEYRAT**
- Rapports des commissions : Permanences ; Festivités par **Bernard LANTELME**
- Election et Renouvellement du CA : renouvellement **Jean-Claude BARRANCO ; Laurence AUTEUIL ; Michel GUINOT ; Coralie DIANA**

Ouverture des Assemblées en présence de M. Fabien DURAND, Maire de ST Savin et de Mme Angélique CONTAMIN adjointe chargée de la vie associative.

M. Fabien DURAND salue l'assistance et assure son soutien permanent et entier envers notre association.

Approbation du compte rendu de l'AG 2018

Le CR de l'AG 2018 est approuvé à l'unanimité des présents et des représentés.

Rapport moral

Je remercie très sincèrement Monsieur Fabien DURAND, maire de Saint Savin et Madame Angélique CONTAMIN adjointe chargée de la vie associative. Depuis plusieurs années vous nous accueillez pour nos Assemblées Générales et autres évènements, il y a 10 ans nous fêtions nos 10 ans ici. Madame MICHAUD qui était avant vous, Maire, nous a été d'un grand soutien, en particulier à la réalisation du FAM l'Envolée.

J'excuse Monsieur BARBIER, Madame LAMOTTE directrice autonomie du CD 38, Madame Marjolaine MEYNIER MILLEFERT députée

Je remercie tous les membres d'Envol Isère Autisme présents ici et en audio ainsi que les représentés, nous avons largement le quorum.

Je remercie chaleureusement nos donateurs, ils nous permettent essentiellement de subventionner les formations à destination des familles, que nous organisons.

Comme chaque année, je tiens à rappeler l'origine de notre association qui est née il y a plus de 30 ans, en particulier, pour les nouveaux adhérents qui nous rejoignent. Des parents d'enfants autistes, originaires du Nord Isère, désespérés face aux difficultés de leurs enfants et par l'absence de réponse (pas de diagnostic, éviction de l'école...), ont activement milité, au niveau local et national (avec Autisme France), pour la reconnaissance de ce qu'est l'autisme, pour l'information et la formation des familles et des professionnels, pour le soutien aux parcours de vie des personnes autistes de l'Isère.

Ces parents ont construit les fondations sur la base de ce que l'on dit aujourd'hui : l'inclusion des enfants, adolescents et adultes avec autisme.

Nos valeurs associatives se déclinent ainsi :

« L'action d'Envol Isère Autisme est inspirée par l'idée que toute personne, quels que soient son origine et son parcours, a droit au **respect**. Le respect de la personne implique la confiance dans sa capacité à grandir, à progresser, à se construire, à s'émanciper, à apprendre, à conquérir son autonomie, à exprimer ses talents, à en acquérir de nouveaux et à être actrice de sa propre vie.

Nous mettons en œuvre ce principe en accueillant **toute personne sans discrimination ou condition, en vue de l'aider à conquérir sa dignité et son autonomie maximales**. Nous agissons dans le respect de la dignité et de l'intégration de la personne ainsi que dans le respect du libre choix sans jugement de valeur.

Nous défendons **l'éducation des personnes autistes** et l'emploi de méthodes qui permettent **le développement de leurs compétences tout au long de leur vie**, et s'appuient sur leurs acquis pour leur permettre de vivre de la manière la plus autonome et la plus digne possible.

Nous défendons la **bienveillance vis-à-vis des personnes autistes**, et toutes les manières de la mettre en œuvre : l'accès à un diagnostic, l'accès à des accompagnements conformes aux recommandations fondées sur des données scientifiquement valides, l'accès aux soins somatiques, l'accès à la vie sociale et à l'emploi, l'information de la société sur l'autisme, la tolérance.

Nous soutenons des **professionnels** destinés à intervenir auprès des personnes autistes, formés aux méthodes validées scientifiquement, afin de permettre des interventions efficaces qui favorisent la progression des personnes autistes et leur épanouissement dans leur milieu de vie.

Nous faisons nôtre le projet d'une société inclusive, un idéal vers lequel il faut tendre, une société qui sache mettre en œuvre les aménagements et les outils grâce auxquels les personnes autistes, qui sont des personnes vulnérables, pourront vivre comme elles le souhaitent et jouir pleinement de leurs droits ».

Envol Isère Autisme compte 45 membres militants sur les 200 familles adhérentes. Chaque famille a reçu, un jour, d'envol, un soutien qui est souvent déterminant pour l'avenir de leur enfant. Notre richesse, est de pouvoir donner un peu ou plus pour d'autres, il est nécessaire de s'engager. Certains d'entre vous sont des amis, nous vous remercions pour votre engagement à nos côtés.

Il est nécessaire de renforcer les permanences et les cafés parents. Je remercie tous les bénévoles qui s'investissent et font vivre l'association et la représente (animation du site, répartition de tâches...). Dans le cadre du projet associatif, il

est nécessaire de mutualiser les expériences dans les parcours des enfants (petits, et plus grands...), c'est un chantier indispensable que nous devons reprendre.

Au nom du CA, je tiens à remercier Monsieur MAZEYRAT directeurs de nos services et établissements, l'équipe de direction et l'ensemble des personnels qui s'investissent auprès des 140 enfants, adolescents et adultes. Nous partageons tous les valeurs de notre association. Nos rapports sont basés sur la confiance.

Nous sommes profondément admiratifs et fiers du travail réalisé par l'équipe de direction et les professionnels, pendant cette année si particulière. L'investissement de chacun, auprès de nos enfants, a permis de traverser cette période de manière sereine pour nous familles. Des salariés des SESSAD sont venus en renfort à l'Envolée. Les activités ont été en partie adaptées, les résidents ont accepté ce changement de rythme. Les services (SESSAD et PCPE) ont fonctionné avec les contraintes nécessaires.

Rapport d'activités

7 CA, 7 bureau, 9 suivi de gestion se sont tenus en 2019.

1. **Projet associatif** : Le suivi du projet associatif a pris une très grande place en 2019. Je remercie tout particulièrement Marie DELACROIX pour son énorme investissement, ainsi que Julia SEYFRIED, Michel GUINOT, les d'administrateurs, les membres du comité de direction des établissements et des militants actifs de notre association. Les fiches action :

Axe politique 1 : Préparer l'association de demain		
Fiche-action 1	Gouvernance de l'association	
Fiche-action 2	Capacités d'auto-financement	
Fiche-action 3	Développement des réseaux	
Fiche-action 4	Communication	
Axe politique 2 : Réformer la gestion des établissements		
Fiche-action 5	Passage au CPOM	
Fiche-action 6	Modalités de gestion des établissements	ont été regroupés en 1 fiche action
Fiche-action 7	Soutien aux salariés et développement de leur professionnalisme	
Fiche-action 8	Développement et mise en œuvre d'outils de pilotage	
Axe 3 : Agir pour l'inclusion des personnes autistes en Isère		
Fiche-action 9	Veille sur les besoins, réponse aux AAP	
Fiche-action 10	Accompagnements des personnes autistes (tous âges) dans le cadre sanitaire et médico-social	
Fiche-action 11	Accompagnement des adultes en inclusion	
Fiche-action 12	Accompagnement des enfants	
Fiche-action 13	Accompagnement des aidants	

Les résultats :

Une charte graphique pour avoir une identité visuelle, un nouveau logo, une nouvelle plaquette, une affichette avec en tête, un nouveau site WEB avec paiement de la cotisation en ligne, une page facebook, numéro de téléphone de l'association et 5 autres pour les permanences, création d'adresses mail @envolisereautisme.org, pour les administrateurs et la plupart des militants des permanences et de membres actifs.

Un trop grand nombre de tâches reposait sur la présidente, aujourd'hui la répartition est réelle :

- ✓ La scolarisation et les rapports avec l'Education Nationale
- ✓ La formation et intervention avec les collectivités territoriales
- ✓ L'organisation des formations
- ✓ Les suivis de gestion
- ✓ La participation aux CVS
- ✓ La rédaction des appels à projet et à candidature
- ✓ Liens avec des partenaires, développement de réseaux

- ✓ Projet habitats inclusifs
- ✓ Les capacités d'auto financement
- ✓ Soutien aux aidants : formation, permanences et correspondants
- ✓ 6 correspondants territoriaux de l'association et 6 permanences : Le 13 mars 2019 a débuté une permanence à la Maison des Usagers du CHAI (Centre hospitalier Alpes Isère de Saint Egrève) et en début d'année à Roussillon.
- ✓ ...

Reste un point sensible : le remplacement de la présidente, pour la décharger il faudrait un secrétariat (même partagé, cela a commencé : secretariat des CA et des suivis de gestion), afin que celle ou celui qui acceptera cette fonction puisse l'assurer.

1. **Apport partiel d'actif d'Envol Isère Autisme vers le GCSMSAF**, travaux préparatoires en lien avec le cabinet d'avocats Cornillier, débats en CA, rencontres ARS/CD...en vue du transfert au 1^{er} semestre 2020 et une AG extraordinaire en janvier 2020.
2. **Les établissements et suivis de gestion**, SESSAD Orion et Outrebleu, FAM l'Envolée, PCPE l'Envolée, Le Tremplin.

Les professionnels du SESSAD Orion ont pu entrer dans les locaux de notre association à Seyssinet Pariset, début 2019, les professionnels apprécient les conditions de travail et les familles aussi...Les travaux financés par l'association se sont terminés début janvier.

A la demande du CA, Christophe PORTEMER a réalisé un audit fonctionnel des SESSAD Orion et Outrebleu. Des points positifs et des points de vigilance qui ont été pris en compte par l'équipe de direction.

L'année 2019 a permis, autour d'une nouvelle équipe de direction des services et établissements, de travailler sur l'amélioration de la qualité des SESSAD et aussi de l'Envolée. L'organisation du service de gestion financière a permis d'améliorer la gestion de pilotage financier.

Le PCPE le tremplin : le travail avec l'association partenaire a permis d'améliorer la collaboration constructive et de proposer un accompagnement de qualité correspondant aux fondamentaux du projet tout en respectant le cadre règlementaire.

Le PCPE l'Envolée accompagne de 20 à 25 enfants.

Je laisse Mr MAZEYRAT compléter avec son rapport.

3 membres du conseil d'administration participent aux CVS de l'Envolée et du SESSAD Outrebleu.

3. Formation : Nous avons obtenu notre numéro de formateur (N° 84380730038) auprès du Préfet de région. Le dossier a été accepté par la DIRECCTE Auvergne Rhône-ALpes.

- Conférence d'une journée de Maître Sophie JANOIS à Coublevie : 52 personnes étaient présentes
- Conférence « Autisme et scolarité » avec Nelly Coroir à St Laurent du Pont, et à Seyssins 220 personnes en tout.
- Organisation d'une formation PCM (*Professional Crisis Management et désigne la prévention et la gestion physique des crises*) sur 3 jours.
- Formations à la demande du CDG38 à Bourgoin Jallieu, et à St Martin d'Hères à destination de salariés ces collectivités territoriales de l'Isère.
- Formations d'auxiliaires de vie (Pairformhand) 7 séances.
- Soutien à l'organisation de la formation à destination des aidants (gratuite pour les familles) au CHAI

4. Nos représentations :

COMEX de la CDCA, Education Nationale (rectorat), handiréseau, Alma, projet de la plateforme TND, CCAS de Seyssins, pairformhand, COS CRA, GCSMSAF, CDAU CHAI (centre hospitalier Alpes Isère de St Egrève, AG pôle TSA CHAI, rencontre réseau autisme (CADIPA), Aspies Freindly à l'UGA, RHEOPS...

5. Projets : habitats inclusifs

Rencontre avec Monsieur POLAT, Maire de Voiron et son adjointe Mme MOTTE, ainsi qu'un bailleur social. Ce projet avance, il est destiné à de jeunes adultes qui ont un besoin d'accompagnement spécialisé (ils doivent être éligibles à la PCH). Les réalisations à Saint Malo et dans le Nord, où 3 membres de l'association se sont rendus, ont apporté des éléments très intéressants.

Projet extension de l'Envolée travaillé avec les cadres de direction de l'Envolée.

6. Permanences mensuelles, correspondants territoriaux et cafés parents : 23 membres d'Envol Isère Autisme y sont investis.

Création des permanences à Roussillon et à la Maison des usagers de l'hôpital de Saint Egrève (CHAI).

Les autres permanences mensuelles se déroulent à l'Isle d'Abeau, Tullins, Saint Laurent du Pont et Grenoble.

Ces permanences sont proposées à tous les parents d'enfants et adultes TED/autistes et usagers des services institutionnels (MDA, Education Nationale, S.E.S.S.A.D., I.M.E., foyers, à domicile...) pour la prise en compte des problèmes liés à l'AUTISME (EXCLUSIVEMENT).

Les principaux problèmes rencontrés :

- Soutien pour les dossiers MDPH, les recours (gracieux et contentieux)
- Problèmes liés à la scolarisation de la maternelle à l'université
- Des personnes sans aucune solution (enfants et adultes)
- Recherche de professionnels formés à l'autisme
- Avoir un diagnostic, puis que faire après...

Chaque permanence à son téléphone avec répondeur : les membres à tour de rôle reçoivent les messages et rappelle (renseignements donnés ou rdv) : 110 familles ont été reçues en 2019.

Plusieurs café parents se sont tenus à St Siméon de Bressieux, ainsi qu'à Grenoble

7. Rencontre le 28 juin CD 38 à propos de situations avec l'ASE (Aide sociale à l'enfance) Madame Sandrine BATTIN, directrice générale des services départementaux de l'Isère et Monsieur Alexis BARON, directeur général adjoint du pôle famille. Nous espérons pouvoir avancer sur la formation sur la spécificité de l'autisme des personnels.

8. Rencontre avec des élus :

Les députés Madame Elodie JACQUET-LAFORGE, Madame Marie-Noëlle BATTISTEL, Madame Cendra MOTIN et Mme MEYNIER-MILLEFERT accompagné par Mr le Maire de l'Isle d'Abeau. Ces rencontres se sont passées au SESSAD Orion et à l'Envolée avec Lionel Mazeyrat, directeur des établissements d'Envol Isère Autisme.

Monsieur le Sénateur Guillaume GONTARD à sa permanence.

Sophie CLUZEL est venue à Grenoble : 2 membres d'envol ont participé aux travaux de cette journée.

- 9. Communication** : intervention sur France bleu Isère, un double page dans le Dauphiné libéré au moment de la sortie du film : Rachel, Emission à Radio FM Couleurs et un passage au 19/20 de France 3 Alpes.

10. Education Nationale

Questionnaire auprès des adhérents sur les conditions de la rentrée scolaire (AVS...) une synthèse faite.

Participation à la rencontre organisée par le rectorat.

Participation d'Isabelle RANCHY Inspecteur - Conseiller Technique auprès du Recteur pour le pôle académique Ecole inclusive, invitée de l'AG en 2019.

- 11. Film** Rachel : <https://www.telerama.fr/television/a-voir-sur-telerama,-rachel,-lautisme-a-lepreuve-de-la-justice,n6199111.php> est sorti sur public sénat. La presse locale a bien couvert cet évènement.

- 12. Soutien et participation au projet** de la création de la plateforme de Coordination et d'Orientation de parcours de bilan et d'intervention précoce d'enfants présentant des troubles neuro-développementaux.

13. 2 avril journée mondiale de l'autisme et le mois de l'accessibilité

2 avril à Voiron : un flash mob sera organisé comme chaque année et un stand au centre-ville.

à Grenoble : stand avec le collectif autisme 38 et Le film « extraordinaire » projeté à la Maison des Habitants du centre-ville à Grenoble le 1^{er} avril.

Mois de l'accessibilité de la métro de Grenoble : Film « Hors Norme » le 9 Novembre à la Vence Scène avec la commune de St Egrève et le C3R Exposition de peintures de nos artistes autistes à l'ancien musée de Grenoble (un nombre de visiteurs plus important que les autres années).

14. Initiatives de soutien à Envol Isère Autisme

Rugby club Bièvre Saint Geoirs : une famille d'envol a organisé un match au profit de notre association, ainsi que le rugby club de Brezins.
A l'occasion des Teeshirt ont été offerts et imprimés avec le nouveau logo.

Un membre de la commission festivité va présenter son rapport.

15. Pique-nique annuel en septembre : toujours un moment chaleureux où des nouvelles familles rencontrent des plus anciennes.

16. Congrès d'Autisme Europe à Nice : 8 membres d'Envol Isère Autisme et 20 professionnels y ont participé durant 3 jours.

Les rapports moral et d'activités sont votés à l'unanimité des présents et des représentés.

RAPPORTS FINANCIERS

ENVOL ISERE AUTISME – COMPTES D'EXPLOITATION 2019

RECETTE	
Intitulé	
Adhésions	16 097 €
Dons Adh/Familles/Amis/Ass	15 862 €
Recettes Manifestations	25 769 €
Revenues locatifs	16 817 €
Subventions	3 250 €
Intrêts Compte courant	83 €
Intérêts Compte livret	607 €
Transfert de charges d'exploit	1 901 €
TOTAL RECETTES	80 386 €

DEPENSE	
Intitulé	
Adhésion Famille à AF	6 528 €
Adhésion autres Associations	2 084 €
Eau, électricité	1 943 €
Charges de copropriété	2 707 €
Assurances	1 053 €
Frais de déplacement	2 289 €
Four Bureau/Papet/ Imp/ Mainte	1 214 €
Dépense Manifestation	24 900 €
Téléphonie	569 €
Frais d'affranchissement	830 €
Honoraires (Avocat, comptable...)	1 639 €
Taxes Foncières	3 817 €
Frais de tenue de comptes	862 €
Formations	3 280 €
Engagement restant à réaliser	- €
Dotations amortissement	15 749 €
Intérêts des emprunts	4 471 €
Divers, dons, cadeaux	121 €
Impôts sur revenus financiers	166 €
TOTAL DÉPENSES	74 224 €

EXCEDENT	6 162 €
-----------------	----------------

Pour Information : Soldes Comptes de trésorerie ENVOL ISERE AUTISME au 31/12/2019

Compte courant E.I.A	54 843 €
Compte livret A E.I.A	81 502 €
Compte Soutien FAM	148 396 €
Compte Soutien SESSAD	49 069 €
Crédit coopératif	12 249 €
Caisse	503 €
Total	346 562 €

ENVOL ISERE AUTISME

Rapport financier au 31 décembre 2019

Assemblée Générale du 09 octobre 2020

PREAMBULE

- ✓ 1^{er} exercice de mission de présentation de comptes annuels
- ✓ Comptes annuels au 31 décembre 2018 effectué par l'ancien expert comptable
- ✓ 2 référentiels comptables : M22bis et PCG 2014
- ✓ Modification du plan comptable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2020

FAITS MARQUANTS

- ✓ Déménagement du SESSAD ORION dans des locaux appartenant à la Gestion Propre, la mise à disposition est faite à titre onéreux.
- ✓ Le rapprochement avec Autisme France n'est plus d'actualité à ce jour
- ✓ Changement de méthode de facturation par le Conseil Départemental au 1^{er} juillet 2019, impact neutre en terme de résultat mais pas en présentation (cf. slide n°11 « passif »)

COMPTE DE RESULTAT – GP + GC

en K€uros	(a)	(b)	(a)-(b)	
	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Forfait soins	2 958	2 897	61	2%
Prix de journée	1 954	1 949	4	0%
Rbt formation/frais/Av en nature	58	62	-3	-5%
Dons	27	16	11	70%
Autres produits	17	25	-8	-32%
Cotisations Adhérents	16	15	1	5%
Transfert de charges	13	8	5	72%
Subv.	6	11	-5	-46%
Produits de gestion courante	1	0	1	231%
Total produits d'exploitation	5 050	4 982	68	1%
Autres Achats et Charges Externes	1 173	1 142	31	3%
Impôts et taxes	255	194	61	31%
Charges de personnel	3 315	3 563	-248	-7%
Dotations Amt et Provision	116	103	13	12%
Autres charges	0	4	-4	-97%
Total charges d'exploitation	4 860	5 007	-147	-3%
Resultat d'exploitation	190	-25	215	-859%
Résultat financier	-4	-1	-3	253%
Résultat exceptionnel	21	-4	24	-630%
Impôts sur les bénéfices	-1	-1	0	-23%
Report des ressources non utilisées	2	21	-20	-92%
Engagements à réaliser	-168	-120	-48	40%
Résultat net	39	-130	169	-130%

COMPTE DE RESULTAT – GESTION PROPRE

en K€uros	(a)	(b)	(a)-(b)	
	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Ventes de marchandises (Repas, etc)	17	19	-3	-14%
Location locaux	17	5	11	211%
Subventions et participations	3	0	3	N/A
Cotisations d'adhérents	16	15	1	5%
Dons	25	16	9	59%
Transfert de charges	2	0	2	N/A
Total produits d'exploitation	80	56	24	43%
Autres Achats et Charges Externes	50	61	-11	-17%
Impôts et taxes	4	2	2	81%
Dotations Amt et Provision	16	5	11	227%
Autres charges	0	3	-3	-100%
Total charges d'exploitation	70	71	-1	-2%
Resultat d'exploitation	10	-15	25	-166%
Résultat financier	-4	-1	-3	604%
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	-14%
Report des ressources non utilisées	0	-3	3	-100%
Engagements à réaliser	0	3	-3	-100%
Résultat net	6	-15	22	-140%

COMPTE DE RESULTAT – GESTION CONTROLEE

en K€uros	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Forfait soins	2 958	2 897	61	2%
Prix de journée	1 954	1 949	4	0%
Rbt formation/frais/Av en nature	58	62	-3	-5%
Transfert de charges	11	8	4	47%
Subv.	3	11	-8	-76%
Dons	2	0	2	N/A
Produits de gestion courante	1	0	1	311%
Total produits d'exploitation	4 987	4 926	61	1%
Autres Achats et Charges Externes	1 140	1 082	58	5%
Impôts et taxes	252	192	59	31%
Charges de personnel	3 315	3 563	-248	-7%
Dotations Amt et Provision	100	98	2	2%
Autres charges	0	1	0	-78%
Total charges d'exploitation	4 807	4 936	-129	-3%
Resultat d'exploitation	180	-10	190	-1904%
Résultat financier	0	-1	0	-32%
Résultat exceptionnel	21	-4	24	-630%
Impôts sur les bénéfices	-1	-1	0	-25%
Report des ressources non utilisées	2	18	-16	-90%
Engagements à réaliser	-168	-117	-51	44%
Résultat net	33	-115	148	-129%

COMPTE DE RESULTAT – FAM L'ENVOLEE

en K€uros	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Forfaits soins	1 019	1 019	0	0%
Prix de journée	1 954	1 949	4	0%
Rbt Formation + Av nature Véhicule	33	36	-2	-7%
Transferts de charges	11	5	6	118%
Subventions	3	11	-8	-76%
Don	1		1	N/A
Total produits d'exploitation	3 021	3 020	1	0%
Autres Achats et Charges Externes	860	806	54	7%
Impôts et taxes	157	111	45	41%
Charges de personnel	1 912	2 005	-93	-5%
Dotations Amt et Provision	55	50	5	10%
Autres charges	0	1	-1	-95%
Total charges d'exploitation	2 984	2 973	11	0%
Resultat d'exploitation	37	47	-10	-22%
Résultat financier	-1	-1	0	-24%
Résultat exceptionnel	5	-2	7	-332%
Impôts sur les bénéfices	-1	-1	0	-21%
Report des ressources non utilisées	2	18	-16	-90%
Engagements à réaliser	-70	-117	47	-40%
Résultat net	-28	-56	28	-50%

COMPTE DE RESULTAT – SESSAD ORION

en K€uros	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Forfaits soins / CPAM	1 071	1 031	41	4%
Rbt Formation	22	21	1	4%
Produits des activités annexes	0	0	0	51%
Produits de gestion courante	1	0	1	N/A
Total produits d'exploitation	1 094	1 052	43	4%
Autres Achats et Charges Externes	161	155	5	3%
Impôts et taxes	50	43	7	16%
Charges de personnel	773	862	-89	-10%
Dotations Amt et Provision	22	23	-1	-6%
Autres charges	0	0	0	-50%
Total charges d'exploitation	1 006	1 084	-78	-7%
Resultat d'exploitation	88	-32	120	-374%
Résultat financier	0	1	0	-29%
Résultat exceptionnel	14	-1	15	-1844%
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	-33%
Engagements à réaliser	-61	0	-61	N/A
Résultat net	41	-33	74	-227%

COMPTE DE RESULTAT – SESSAD OUTRE BLEU

en K€uros	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Produits de la tarification	868	847	21	2%
Rbt Formation	3	5	-2	-34%
Transferts de charges	0	3	-3	-97%
Produits des activités annexes	0	0	0	51%
Don	1	0	1	N/A
Total produits d'exploitation	872	855	17	2%
Autres Achats et Charges Externes	120	121	-1	-1%
Impôts et taxes	45	38	7	18%
Charges de personnel	629	697	-67	-10%
Dotations Amt et Provision	23	25	-2	-8%
Autres charges	0	0	0	870%
Total charges d'exploitation	816	880	-63	-7%
Resultat d'exploitation	56	-25	80	-328%
Résultat financier	0	0	0	0%
Résultat exceptionnel	2	-1	3	-277%
Impôts sur les bénéfices	0	0	0	-30%
Engagements à réaliser	-37	0	-37	N/A
Résultat net	21	-25	46	-182%

BILAN - ACTIF

en K€uros	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Immobilisations	733	753	-20	-3%
Avances et acomptes versées	154	172	-18	-10%
Créances	38	87	-50	-57%
Autres créances	12	11	1	5%
Charges Constatées d'Avances	14	11	3	29%
Trésorerie	1 768	1 940	-172	-9%
TOTAL ACTIF	2 718	2 973	-255	-9%

- ✓ La variation des immobilisations est expliquée dans le tableau de flux de trésorerie
- ✓ Les avances et acomptes correspondent à « PLURALISE PRÊT/AVANCE »
- ✓ Les créances et autres créances n'appellent pas de commentaires particuliers
- ✓ Analyse de la trésorerie faite en diapositives n° 12 et 13

BILAN - PASSIF

en K€uros	31-déc.-19	31-déc.-18	Var en K€	Var en %
Fonds Propres et Réserves	10	10	0	0%
Autres réserves	678	716	-39	-5%
Report à nouveau	120	135	-15	-11%
Dépenses non opposables aux 1/3 financeurs	-260	-227	-33	15%
Résultat sous contrôle	223	266	-43	-16%
Résultat de l'exercice	39	-130	169	-130%
Provisions réglementées	81	79	2	3%
Sous total : Fonds Associatifs	891	850	42	5%
Fonds dédiés	782	615	166	27%
Emprunts	527	595	-68	-11%
Dettes fournisseurs	131	141	-10	-7%
Dettes fiscales et sociales	371	455	-83	-18%
Autres dettes	2	317	-315	-99%
Produits Constatés d'Avances	14	0	14	N/A
TOTAL PASSIF	2 718	2 973	-255	-9%

- ✓ Faible niveau de fonds associatifs
- ✓ Fonds dédiés principalement constitué de CNR du PCPE et pour différentes dépenses (Climatisation, recrutement psychologue)
- ✓ La variation des autres dettes est principalement expliquée par la méthode de règlement du Conseil Départemental

PERSPECTIVES

- ✓ Travaux d'extension dans les locaux du FAM permettant l'augmentation de la capacité d'accueil de 15 places, le budget estimé est d'environ 1,3 M€
- ✓ Négociation et signature du CPOM en 2022 mais à préparer en interne dès 2021 afin d'être prêt lors des négociations avec l'autorité de contrôle et de tarification
- ✓ A compter de l'exercice 2021, les provisions pour congés à payer seront comptabilisées en gestion propre afin de ne pas « polluer » les résultats de la gestion contrôlée des établissements

ENVOL ISERE AUTISME

29 RUE CREUZAT
38080 L'ISLE D'ABEAU

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
EXERCICE CLOS LE 31/12/2019**



LEMALLE
EXPERTS ASSOCIES

Audit • Expertise Comptable • Conseil

Société inscrite au tableau de l'Ordre de Marseille.
Membre de la Compagnie des Commissaires aux Comptes d'Aix-en-Provence.

EVOL ISERE AUTISME

Association

Siège social : 29 RUE CREUZAT

38080 L'ISLE D'ABEAU

SIREN 512 311 770

❧ RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS ❧

Exercice clos le 31/12/2019

À l'assemblée générale des membres de l'association,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale du 23 Juin 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association ENVOL ISERE AUTISME, relatifs à l'exercice clos le 31/12/2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration le 7 juillet 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 jusqu'à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note « Evénements significatifs postérieurs à la clôture » de l'annexe des comptes annuels concernant les effets de la crise liée au Covid-19.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice :

- La comptabilisation des fonds dédiés ;
- La comptabilisation de l'affectation des résultats en fonction des décisions prises par les organismes financeurs.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication aux membres de l'association appelés à statuer sur les comptes.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ASSOCIATION RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient au Conseil d'administration d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'il estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe au Conseil d'administration d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Mougins, le 21 septembre 2020

Pour la SELAS LEMALLE EXPERTS ASSOCIES

Commissaire aux Comptes

Françoise LEMALLE



Les rapports financiers sont votés à l'unanimité des présents et des représentés. L'assemblée générale donne quitus à la Présidente de sa gestion financière.

Présentation des établissements et services par le Directeur M. Lionel MAZEYRAT



Envol Isère Autisme

+ Association Gestionnaire

■ ENVOL ISERE AUTISME

- -Association reconnue d'intérêt général - Association Affiliée Autisme France –
- Siège: 29 rue du Creuzat 38180 l'Isle d'Abeau
- <http://www.envolisereautisme.org/>



+ Etablissements et Services

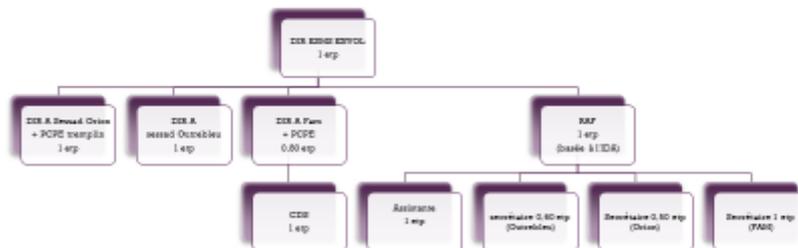
- Sessad Orion à Seyssinet Pariset : 37 enfants
- Sessad Outrebleu à Roussillon : 37 enfants
- Pcpe Le tremplin à Grenoble : 9 enfants
- Fam L'Envolée à L'Isle d'Abeau : 33 adultes
- Pcpe L'Envolée à L'Isle d'Abeau : 23 enfants

+ Année 2019, faits marquants

- Emménagement sessad Orion à seyssinet pariset
- Travail de partenariat tremplin, recrutement d'une coordinatrice
- Travail de préparation du transfert au GCSMS AF
- Rencontres et présentation avec divers élus
- Changements de personnels de direction
- Evaluations externes des SESSAD et FAM
- Demande d'extension du FAM



ORGANIGRAMME DES ESMS D'ENVOL ISERE AUTISME



Fam L'Envolée





2019



- Evaluation externe
- Demande d'extension
- Départ Thomas Moulènes
- Départ Charlotte Rocher
- Supervision toutes les 6 semaines



PCPE



- 23 enfants suivis, 50% de 6 à 10 ans et 50% de 11 à 15 ans
- 4 % des enfants bénéficient d'une mesure d'accompagnement ou de protection (AEMO). 100 % ont une notification cdaph en cour et avec une orientation SESSAD. Tous bénéficient d'une scolarité « ordinaire »
- Quelques chiffres : 1520 accompagnements individuels, 430 collectifs. 800 mails et 350 appels en direction des familles, 1000 mails et 500 entretiens téléphoniques avec les partenaires.
- Partenaires principaux : professionnels libéraux, éducations nationale.



FAM L'ENVOLEE



SESSAD

- Un SESSAD à Seyssinet Pariset
- Périphérie de Grenoble
- Secteur Isère 30 km autour

- Un SESSAD à Roussillon
- Champ d'intervention: 30 km autour du site, intervention sur 5 départements limitrophes



O
R
I
O
N

O
U
T
R
E
B
L
E
U



+

2019

■ Outrebleu

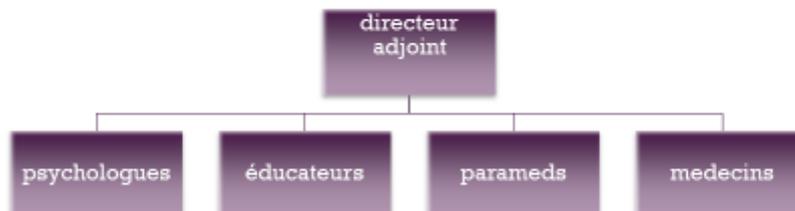
- Evaluation externe
- Election d'un CVS
- Mise en oeuvre des actions préconisées lors de l'audit de 2018
- Camps
- Recrutement de Cedric Bednarz en qualité de Directeur Adjoint

■ Orion

- Evaluation externe
- Mise en oeuvre des actions préconisées lors de l'audit de 2018
- Camps
- Travail de partenariat avec le Tremplin (apaisement, chartes, projet,...)
- Emménagement
- Secrétaire 0,50 ETP

+

SESSAD OUTREBLEU





PCPE LE TREMPLIN

- Gestion en partenariat
- Apaisement des relations
- Travail commun dans l'objectif d'une amélioration de la gestion et des fonctionnements
- Chartes d'engagements en direction des professionnels et familles
- Projet de service réactualisé

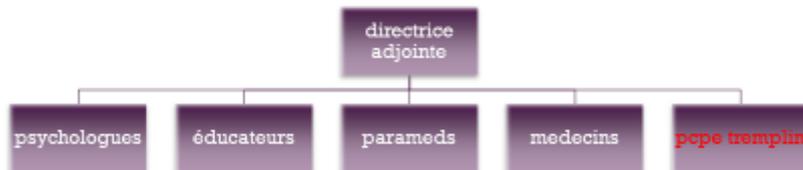


SERVICE ADMINISTRATIF, RH ET FINANCIER (BASE AU FAM)

- Reprise et évaluation des besoins et dépenses antérieures dans les SESSAD. Résultats excédentaires en 2019
- Mise en œuvre de la cohésion et de l'uniformisation des procédures (notamment RH)
- Support et implication des DIR A pour prises de décisions
- Gestion financières de tous les ESMS
- Gestion RH et paies de tous les ESMS
- Départ cadre administratif et recrutement assistante
- Changement d'expert comptable



SESSAD ORION



Conclusion



- La conclusion de l'année 2018 avait été celle là :

Nous avons programmé sur 2019 et 2020 les actions à mener pour l'amélioration de la qualité d'accompagnement. Enfin nous projetons nos actions de façon cohérente pour tous les Etb et services face aux prochains défis :

Evaluations externes

Mise en œuvre des projets d'Etb et de services

Transfert au GCSMS AF

CPOM

Divers projets de créations de places

Continuité et amélioration de la qualité d'accompagnement

+ Conclusion suite

- La conclusion de 2019 est celle ci :

Je prévois que 2020 sera une année particulièrement pénible au point de vue sanitaire et à cause de cela, tout ce que nous avons prévu sera soit retardé (travaux infirmerie, extension, formations diverses), mises en suspend (libertés individuelles) ou tout simplement annulé (transfert au GCSMS AF).

Nous devrions toutefois arriver à :

- Recruter tant bien que mal un chef de service au FAM
- Conduire le projet d'extension
- Travailler en urgence la gouvernance et co construire ensemble un cadre de travail
- Vivre des moments certes éprouvants mais aussi émouvants
- Bénéficier d'une immense majorité de professionnels investis, de familles solidaires et d'une équipe de direction engagée pour tenter d'exercer nos missions dans des conditions inédites.

Opération Chocolats de NOEL 2019

Recettes

Ventes 17186.18

Dépenses

Facture fournisseur 12795.67

(inclus Achats Envol

(1030.07€)

12795.67

Résultat Positif : 4390.51 euros

Bernard LANTELME remercie l'ensemble des restaurateurs qui participent en nous offrant chaque année de délicieuses soupes pour l'opération du 08 décembre à Bourgoin Jallieu.

Remerciements à l'ensemble des participants à la commission festivités.

Election et Renouvellement du CA

Renouvellement Jean-Claude BARRANCO ; Laurence AUTEUIL ; Michel GUINOT ;
Coralie DIANA

Les membres sont réélus à l'unanimité des présents et des représentés.

- Démission de Marie DELACROIX
- Lynda BAYLE candidate le poste et est élue Administratrice.

- Démission de Céline SECCHI,
- Bénédicte GALZAGORY candidate le poste et est élue Administratrice.

- Sébastien BAYLE devient membre actif.

Compte rendu de l'AG Extraordinaire

Ordre du jour AG Extraordinaire

- **Ouverture de l'Assemblée Générale Extraordinaire par la Présidente**
- **Vote des résolutions :**
- Le Conseil d'Administration réuni le 15 juin 2020 décide, à l'unanimité, de mettre fin à l'opération d'apport partiel d'actif avec le GCSMS AUTISME France qui avait été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2020
- Cette décision repose sur le constat partagé que le GCSMS AUTISME FRANCE ne pourra pas assurer, à la Date d'Effet (à savoir le 1^{er} juillet au plus tard), la poursuite des activités qui devaient en principe lui être transférées, ni reprendre l'intégralité des engagements souscrits au lieu et place d'ENVOLISERE AUTISME.
- Le GCSMS AUTISME FRANCE est effectivement mobilisée par la fermeture de l'un de ses établissements et par la gestion de ces conséquences, ce qui ne constitue pas une situation favorable à la poursuite du projet de rapprochement.
- Dans ce contexte, ENVOLISERE AUTISME continuera, sur la base des autorisations administratives et conventions de gestion dont elle bénéficie à gérer, à la date d'Effet, le Foyer d'Accueil Médicalisé « L'ENVOLEE », le Pôle de compétences et de prestations externalisées rattaché au Foyer « L'ENVOLEE », le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile « ORION », le Pôle de compétences et de prestations externalisées « LE TREMLIN » attaché audit SESSAD ORION, le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile « OUTREBLEU ».

Ordre du jour AG Extraordinaire

- **Vote des résolutions (suite) :**
- Le Conseil d'Administration décide, à l'unanimité, de convoquer l'Assemblée générale extraordinaire pour le 9 octobre 2020 à 19h (en raison de la crise sanitaire) à la salle de Saint Savin en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :
- Renonciation à l'opération d'apport partiel d'actif entre ENVOL ISERE AUTISME et le GCSMS AUTISME FRANCE ;
- Modification des statuts : suppression de l'extrait de l'article 19 : dissolution, « les produits nets de la liquidation seront dédiés au GCSMSAF et/ou à défaut à toute autre association à but non lucratif ayant un objet similaire » à remplacer par : « les produits nets de la liquidation seront dédiés à toute association à but non lucratif ayant un objet similaire ».
- Questions diverses ;

Compte rendu Assemblée générale extraordinaire : le quorum des deux tiers présents et représentés est atteint.

1. Renonciation à l'opération d'apport partiel d'actif entre ENVOL ISERE AUTISME et le GCSMS AUTISME France :

Le Conseil d'Administration réuni le 15 juin 2020 décide, à l'unanimité, de mettre fin à l'opération d'apport partiel d'actif avec le GCSMS AUTISME France qui avait été approuvée par l'Assemblée générale extraordinaire en date du 31 janvier 2020

Cette décision repose sur le constat partagé que le GCSMS AUTISME FRANCE ne pourra pas assurer, à la Date d'Effet (à savoir le 1^{er} juillet au plus tard), la poursuite des activités qui devaient en principe lui être transférées, ni reprendre l'intégralité des engagements souscrits au lieu et place d'ENVOL ISERE AUTISME.

Le GCSMS AUTISME FRANCE est effectivement mobilisée par la fermeture de l'un de ses établissements et par la gestion de ces conséquences, ce qui ne constitue pas une situation favorable à la poursuite du projet de rapprochement.

Dans ce contexte, ENVOL ISERE AUTISME continuera, sur la base des autorisations administratives et conventions de gestion dont elle bénéficie à gérer, à la date d'Effet, le Foyer d'Accueil Médicalisé « L'ENVOLEE », le Pôle de compétences et de prestations externalisées rattaché au Foyer « L'ENVOLEE », le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile « ORION », le Pôle de compétences et de prestations externalisées

« LE TREMPLIN » attaché audit SESSAD ORION, le Service d'éducation spécialisée et de soins à domicile « OUTREBLEU ».

La décision votée à l'AGE du 31 janvier est annulée par le vote de renonciation à l'opération d'apport partiel d'actif entre ENVOL ISERE AUTISME et le GCSMS AUTISME France

Voté A l'unanimité

2. Modification des statuts :

Article 17 alinéa 2

« L'Assemblée Générale extraordinaire peut délibérer si au moins les deux tiers des membres actifs sont présents ou représentés.

Les administrateurs conservent un droit de veto pour s'opposer à toute modification des statuts qu'il estimerait pouvoir remettre en cause l'orientation de l'Association. En dehors de cette clause, les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité renforcée des deux tiers des membres ayant voix délibérative, présents ou représentés. En cas de partage des voix celle du Président est prépondérante. »

Remplacé par :

« L'Assemblée Générale extraordinaire peut délibérer si au moins la moitié des membres actifs sont présents ou représentés. Les décisions sont prises à la majorité des présents ou représentés. En cas de partage des voix celle du Président est prépondérante.

Les administrateurs conservent un droit de veto pour s'opposer à toute modification des statuts qu'il estimerait pouvoir remettre en cause l'orientation de l'Association. En dehors de cette clause, les décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire sont prises à la majorité renforcée des deux tiers des membres ayant voix délibérative, présents ou représentés. »

Voté à l'unanimité

Article 19 :

« En cas de dissolution volontaire, statutaire ou forcée, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouissent des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

Les produits nets de la liquidation seront dédiés au GCSMSAF (Groupement de Coopération sociale et médico-sociale d'Autisme France) et/ou à toute autre association à but non lucratif ayant un objet similaire à celui décrit à l'Article 2 des présents statuts, association désignée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. » voté à l'AGE du 30/01/2020

Remplacé par :

« En cas de dissolution volontaire, statutaire ou forcée, l'Assemblée Générale Extraordinaire désigne un ou plusieurs liquidateurs qui jouissent des pouvoirs les plus étendus pour réaliser l'actif et acquitter le passif.

Les produits nets de la liquidation seront dédiés à toute association à but non lucratif ayant un objet similaire à celui décrit à l'Article 2 des présents statuts, association désignée par l'Assemblée Générale Extraordinaire. »

Voté à l'unanimité

Fin des AGs à 21h30